



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST



# Prévention des risques liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés

## R437

Comité de pilotage élargi n°1 du jeudi 3 mai 2012

Quelle gestion de l'existant?  
Quelle gestion de l'avenir?



1

## Contexte général

- Présentation de la R437
- R437 sur le territoire du TCO : les écarts constatés

## Projet CGSS / TCO

- Enjeux
- Présentation du projet et planning

## Questions diverses / discussion

# CONTEXTE GENERAL

## PRÉSENTATION DE LA R437

- Recommandation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)
- A pour but d'aider les donneurs d'ordres et leurs prestataires à remplir leurs obligations en matière de sécurité => contribue à l'amélioration des conditions de travail des personnels.
- Définit et regroupe les « règles de l'art » du métier de collecte des déchets
- Remplace la R388 depuis 2008 en renforçant notamment les responsabilités du donneur d'ordres
- Sa mise en œuvre et l'élargissement de son périmètre d'action sont accompagnés par une Charte Nationale rédigées par l'AMF / LA FNADE / LA CNAMTS/ LA CNRACL



# CONTEXTE GENERAL

## PRÉSENTATION DE LA R437

- Se décompose en 7 catégories :

### 1. Qualité de la collecte

Ex : encouragement à l'abandon du fini-parti ou fini-quitte, pratique quasiment universelle en France qui consiste à quitter son service dès lors que le travail confié est terminé

### 2. Organisation de la collecte

Ex : mise à jour de plans de tournée

### 3. Types de véhicules

Ex : choix de véhicules privilégiant la sécurité des équipages de collecte

### 4. Types de conteneurs

Exemple : abonner la collecte en sacs

### 5. Gestion des ressources humaines

Exemple : actualisation de plans de formations, de procédure de sécurité

### 6. Conception de l'espace urbain

Ex : prise en compte des exigences de collecte lors de toute action d'aménagement du territoire),<sup>4</sup>

### 7. Gestion des non-conformités ou « points dangereux »

# CONTEXTE GENERAL

## PRÉSENTATION DE LA R437

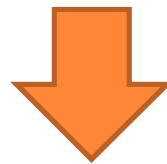
- La R437 ne constitue pas une réglementation, elle n'est donc pas opposable, mais le risque pénal est engagé en cas d'accident.
  - Risque d'accident décuplé au vu :
    - Du nombre de flux collectés (5 flux) et leurs fréquences de ramassage (1 camion/voie minimum traverse chaque voie du TCO tous les jours)
    - De l'amplitude horaire des collectes (5h à 18h) : des camions de collecte présents sur le terrain aux horaires d'affluence.
- => danger pour les équipages et la population



# CONTEXTE GENERAL

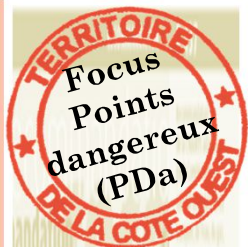
## R437 SUR LE TERRITOIRE DU TCO : LES ÉCARTS CONSTATÉS

- Mai 2011 : Table ronde organisée par la CGSS, auto-évaluation des prestataires de collecte sur la R437 :
  - Taux de conformité global de 67%
  - Ecart significatif entre les collecteurs (écart-type de 12 points)
  - Non-conformités portent essentiellement sur les catégories 6 et 7 de la R437 (points dangereux et urbanisme) qui relèvent de la double responsabilité donneur d'ordres / collecteurs.
  - Pour les autres catégories : des variables d'ajustement à trouver.



**TCO identifié comme EPCI pilote à l'échelle de l'île**

**Formalisation d'un partenariat CGSS / TCO qui se traduit, notamment, par la mobilisation et la prise en charge financière, pour le compte du TCO, d'une étudiante en Master 1 sur une période de 5 mois.**



# CONTEXTE GENERAL

## R437 SUR LE TERRITOIRE DU TCO : LES ÉCARTS CONSTATÉS

Communes	Nb PDa Priorité 1	Nb Pda Priorité 2	Nb Pda Priorité 3	Total	Superficie (ha)	Nb Pda pour 1000 hab
La Possession	24	15	6	45	1 660	1.47
Le Port	6	0	0	6	11 822	0.15
St-Paul Bas	28	15	5	48	24 128	4.25
St-Paul Hauts	184	170	44	398		
Saint-Leu	6	6	0	12	4 258	0.39
Trois Bassins	14	8	0	22	11 850	3.07
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>214</b>	<b>55</b>	<b>531</b>	<b>53 718</b>	<b>9.26</b>

**Résultats sous estimés d'après les recensements de terrain en cours.**

# CONTEXTE GENERAL

## R437 SUR LE TERRITOIRE DU TCO : LES ÉCARTS CONSTATÉS

### **Priorité 1 : danger pour les personnes et les biens**

Ex : marche arrière qui excède la longueur du camion, collecte dans des virages, sur des pentes > 10%...

### **Priorité 2 : danger pour les biens essentiellement**

Ex : marche arrière qui excède la longueur du camion en zone isolée, obstacles aériens dont la hauteur est inférieure à 4,5m...

### **Priorité 3 : peu de danger mais non respect du code de la route/travail**

Ex : collecte sur des voiries limitées en tonnages, manutention de clé pour pénétrer dans des lotissements, collecte sur domaine privé sans convention ou protocole de collecte

**50% des PDa pourraient potentiellement présenter un risque juridique pour la collectivité**

**75% des PDa sont concentrés sur St-Paul Hauts**

**D'histoire du TCO, aucun accident grave à ce jour relevant du domaine d'application de la R 437 n'est à déplorer.**





# CONTEXTE GENERAL

## R437 SUR LE TERRITOIRE DU TCO : LES ÉCARTS CONSTATÉS

Exemple de l'Impasse du Lierre, Bois de Nèfles St-Paul (30 foyers desservis, voie privée, environ 200m, collecte en mini camion)



Voie TRES étroite,  
revêtement dégradé, arche  
végétale à mi-parcours





Demi-tour des camions en fin de voie sur une aire non conforme (gabarit, forme)



La collecte des déchets ménagers et assimilés

Pas de foncier disponible en entrée de voirie



### **Gestion de l'existant :**

- Limiter les risques en se conformant à la R437 (nécessitera un approfondissement de la connaissance terrain)

### **Gestion de l'avenir :**

- Ajuster la R437 au contexte local (relief, pentes, collectes déchets verts/encombrants)
- Intégrer une partie des prescriptions de la R437 dans des textes réglementaires (application opérationnelle de la R437)

### **Objectif 1:**

- Elaborer une R437bis prenant en compte le contexte local (environnement, contraintes d'urbanisme, collectes des déchets végétaux et encombrants en porte-à-porte...)

=> COPIL1

### **Objectif 2 :**

- Décliner les prescriptions de cette R437bis dans un document à portée réglementaire, notamment dans un arrêté de collecte intercommunal des déchets ménagers et assimilés.

=> COPIL 2

# PROJET CGSS / TCO

## ACTIVITÉS ET PLANNING

<b>Objectif 1</b>	<b>COPI1</b>	<b>Rédaction d'une trame R 437 bis</b>
<b>Objectif 2</b>	<b>COPI2</b>	<b>Mise en place d'un règlement inter communal de collecte</b>

	Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				sept		
semaines du	2-8 av	9-15 av	16-22 av	23-29 av	30-6 mai	7-13 mai	14-20 mai	21-27 mai	28-3 juin	4-10 juin	11-17 juin	18-24 juin	25-1 juil	2-8 juill	9-15 juil	16-22 juil	23-29 juil	30-5 août	6-12 août	13-19 août	20-26 août	27- 2 sept	
définition du projet																							
<b>COPI 1</b>					jeu 3 matin															jour à déterminer			
<b>Atelier 1</b> matériels et équipements										jeu 7 matin													
<b>Atelier 2</b> organisation et suivi de collecte									jeu 31 matin		jeu 14 matin												
<b>Atelier 3</b> aménagement de l'espace								jeu 24 matin				jeu 21 matin											
<b>Atelier 4</b> prévention des risques						ma 15 matin					ma 12 après-midi												
<b>Atelier 5</b> le prestataire														ma 3 matin									
<b>COPI 2</b>	une note d'information sera présentée à la CCP tous les deux mois																				<b>COPI 2</b> présentation		
instances CGSS														lun 25 jeu 28								semaine du 27 au 2	
rendu intermédiaire de stage												ven 22											

\*jours aménagés : mardi/jeudi

		<b>acteurs concernés</b>	<b>ateliers</b>
<b>Objectif 1</b>	COPI1	DIECCTE, médecine du travail (INTERMETRA, SISTBI), CGSS, CTR, DGST	1,2,3,4,5
<b>Objectif 2</b>	COPI2	Elus TCO ( 5 Maires + 5 premiers adjoints)	3,4

# PROJET CGSS / TCO

## ACTIVITÉS ET PLANNING

### Atelier 1 : matériels et équipements

#### ACQUISITION DE VEHICULES.

- Véhicules de collecte (§ 2.1 de la R437)
- Choix et maintenance des conteneurs (§ 2.2)

#### CHOIX DES EQUIPEMENTS.

- Choix et maintenance des conteneurs (§ 2.2)
- Exigences lors de l'acquisition ou de la location (§ 3.5.1)
  
- Mise en conformité des véhicules de collecte anciens (§ 3.5.4)
- Choix et maintenance des conteneurs (§2.2)
- Maintenance des véhicules de collecte des déchets (§3.7)
- Lavage des véhicules de collecte des déchets (§3.8)

#### Partenaires

- TCO: Frédéric Touzet,
- Collecteurs : STAR, VEOLIA, SEPUR,
- CGSS.

### Atelier 2 : organisation et suivi de la collecte

#### PLAN DE TOURNEES.

- Informations des tournées existantes, identification des points noirs, informations modification de tournées (§2.4 de la R437)
- Concertation des différents acteurs pour réalisation des tournées, intégration des mesures de prévention, du trafic, des points singuliers/non conforme (§3.3)

#### SUIVI DE COLLECTE.

- Formalisation d'un système d'échange semestriel à minima (§2.6)
- Outils de remontée des anomalies journalières, dispositif de traitements immédiat (§3.4)
- Mode de présentation des déchets (§2.3)
- Modalités organisationnelles en cas de présence de déchets non prévus dans le plan de tournées (§3.6.2)
- Carnet de bord (§3.6.3)

#### Partenaires

- TCO,
- Collecteurs : STAR, VEOLIA, SEPUR,
- CGSS.



# PROJET CGSS / TCO

## ACTIVITÉS ET PLANNING

### Atelier 3 : Aménagement de l'espace

#### EXIGENCES LIES AUX OPERATIONS DE COLLECTE.

- Aménagement de l'espace urbain : voies de circulation pour le passage des véhicules, point de regroupement, parking dédiés pour les riverains zones de demi-tour, emplacements conteneurs, implantation des équipements urbains, voies dédiées (§2.5 de la R437).

#### Partenaires

→**TCO**: Frédéric Touzet, service aménagement du TCO,  
→**Collecteurs** : STAR, VEOLIA, SEPUR,  
→**Communes** : service environnement, service urbanisme,  
→**CGSS**.  
→**SDIS**

### Atelier 4 : Prévention des risques

#### MESURE ORGANISATIONNELLES DE COLLECTE.

- Mesures de prévention des risques professionnels : Suppression de la marche arrière, interdiction de la collecte bilatérale, utilisation des commandes du lève-conteneur côté trottoir, suppression du « fini-parti », ergonomie au travail, analyse de paramètre (§3.2)

#### Partenaires

→**TCO**: Frédéric Touzet,  
→**Collecteurs** : STAR, VEOLIA, SEPUR,  
→**CGSS**,  
→**Médecine du travail**,  
→ **Communes** : CCAS (ponctuellement).

### Atelier 5 : le prestataire

#### MESURES ORGANISATIONNELLES DU PERSONNEL.

- Modalité concernant le nouvel arrivant (§3.6.1)  
- Mesure de sécurité à prendre lors du nettoyage des camions (§3.8)  
- Obligation de fournir des EPI normalisé (§3.9)  
- Premiers soins à réaliser immédiatement (§3.13.1)  
- Évaluation du risque après accident d'exposition au sang. (§3.13.2)  
- formation-information (§3.14)

#### AUTRES TYPES DE MESURES

- Réponse à l'appel d'offres (§3.1)  
- Circulation dans l'entreprise. (§3.10)  
- Locaux sociaux (§3.11)  
- Surveillance médicale des employés. (§3.12)

#### Partenaires

→**TCO**: Frédéric Touzet,  
→**Collecteurs** : STAR, VEOLIA, SEPUR,  
→**CGSS**,  
→**médecine du travail**.